



**CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE**

Entre

**LA COMMUNUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**

Représentée par Monsieur Bruno LE BORGNE, Président

Et

**L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE**

Représenté par Madame Laurie LE TRIONNAIRE, Directrice

**LESQUELS ONT CONVENU CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de définir le montant de la subvention à verser à l'Office de Tourisme Communautaire Arc Sud Bretagne pour 2021. Toutefois, en raison de la date du vote du Budget Primitif 2021 prévue début avril 2021 et la nécessité pour l'Office de Tourisme Communautaire de disposer de fonds afin de pouvoir fonctionner au cours des premiers mois de l'année 2021, il est proposé de fixer le montant du premier acompte dans l'attente du vote du budget primitif 2021 de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne. Le montant de la subvention sera arrêté définitivement lors de l'adoption du Budget Primitif 2021 et fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

**ARTICLE 2 : MONTANT DE L'ACOMPTE**

Il est proposé de verser un premier acompte représentant environ 25 % du montant de la subvention versée en 2020 et arrêté à 70 459 €.

**ARTICLE 3 : ECHEANCIER DE VERSEMENT**

Le versement de ce premier acompte interviendra en une fois au cours du mois de janvier 2021.

Fait à Muzillac en deux exemplaires, le .....

Monsieur Bruno LE BORGNE  
Président de la Communauté de  
Communes Arc Sud Bretagne

Madame Laurie LE TRIONNAIRE  
Directrice de l'Office de Tourisme  
Communautaire